RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 05360
Numéro SIREN : 830 134 193
Nom ou dénomination : SIMUPLUS

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2021 sous le numéro de dépôt 49440

SIMUPLUS

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €

Siège social : 131-151, rue du 1er mai - 92000 NANTERRE

R.C.S. de NANTERRE : 830 134 193
Siret n° : 830 134 193 00036 - Code A.P.E. : 7739Z

Procès verbal de l'Assemblée Générale des associés du 12 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze octobre à dix-sept heures,

les associés de la société « **SIMUPLUS** », Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €, *divisé en 400 actions de 100 €* chacune, dont le siège social est à NANTERRE (92000) 131, rue du 1er mai, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le n° 830 134 193, se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par la Présidente.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par la **S.A.S. DYNAMIT GROUP, représentée par Monsieur Jonathan HAYOUN**, Présidente.

Monsieur Nicolas LOTH, Directeur Général, est désigné comme secrétaire de la séance.

La Présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 associés, représentant 400 actions sur les 400 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

La Présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par la Présidente :

* la feuille de présence,
* le texte des projets de résolutions proposées par la Présidente.

La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ***Démission de Monsieur Nicolas LOTH de son mandat de Directeur Général.***

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

JH NL

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission remise par **Monsieur Nicolas LOTH,** le 12 juillet 2021, de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour.

La collectivité des associés décide de ne pas le remplacer et lui donne *quitus* entier de sa gestion

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

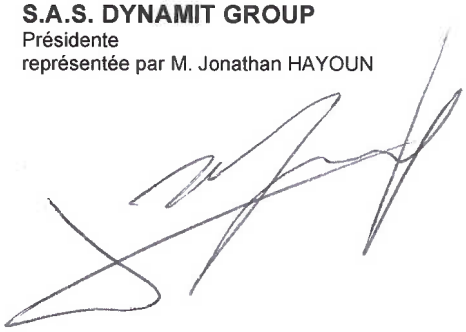
Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conforme au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par la Présidente de séance et les associés présents pour servir et valoir ce que de droit.

S.A.S. DYNAMIT GROUP
Présidente
représentée par M. Jonathan HAYOUN



S.A.R.L. NIT HOLDING
associée
représentée par M. Nicolas LOTH

